



- au chef du DFI
- à la cheffe du DFAE
- au président de la Conférence des gouvernements cantonaux
- à la Conférence des directeurs des Archives cantonales et des Archives fédérales
- aux présidents de la Conférence des délégués cantonaux et communaux aux affaires culturelles
- aux présidentes des Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats

Recommandations pour la sauvegarde des biens culturels nationaux de Suisse à l'ère numérique

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) a organisé les 8 et 9 novembre 2007 à Berne le colloque «La mémoire numérique de la Suisse : état, défis et solutions» en collaboration avec d'éminentes organisations spécialisées. Les 210 participant(e)s ont adopté les recommandations suivantes à l'intention des destinataires mentionnés ci-dessus :

- étant donné les énormes quantités de documents papiers, sonores et images produits ou ne pouvant être obtenus que numériquement,
- étant donné les efforts internationaux,
- étant donné la vitesse vertigineuse du développement technique et
- étant donné la volatilité de l'enregistrement qui en découle et les capacités insuffisantes pour une conservation adéquate à long terme,

d'entreprendre les mesures appropriées et indispensables afin de

garantir la conservation à long terme de l'ensemble des données numériques.

Les destinataires – le Département fédéral de l'intérieur, les cantons et les villes – sont invités à examiner en particulier les deux recommandations ci-dessous:

(1) *Coordination partenariale et régulation des activités de numérisation*

Il est nécessaire d'élaborer des bases pour la coordination et la régulation des activités de numérisation dans le cadre d'une collaboration partenariale entre les institutions spécialisées de premier plan de la Confédération, les cantons, les villes et d'autres acteurs actifs dans ce domaine. Leurs associations nationales et organisations spécialisées doivent obtenir la possibilité d'assurer la coordination et la régulation sous forme de critères, standards et normes.

(2) Solution pour l'archivage à long terme des données numériques au niveau national

Le Département fédéral de l'intérieur est invité, avec les cantons et les villes, à examiner une solution à long terme pour l'ensemble des données numérisées, créées et enregistrées numériquement au moyen d'un renforcement des institutions et initiatives existantes ainsi que grâce à la création d'un réseau. Les institutions spécialisées dirigeantes de la Confédération, des cantons, des villes, ainsi que les autres acteurs actifs dans ce domaine – parmi eux, si cela est judicieux, les personnes privées - ainsi que leurs associations, devraient être intégrés dans le travail de projet. Les tâches suivantes devraient être entreprises:

- garantie à long terme de l'utilisation technique des données,
- régulation dans le domaine de la sauvegarde et de la coopération,
- évaluation régulière des infrastructures existantes et identification du besoin de développer une collaboration avec des tiers (universités et entreprises privées) et
- fonctions de coordination tant au niveau technique que du contenu ainsi que dans la formation.

Berne, le 9 novembre 2007